

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WEYERSHEIM

Accusé de réception en préfecture  
067-216705293-20240704-44-2024-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2024  
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
élus : 23  
en fonction : 23

Séance du 4 juillet 2024  
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

**Membres présents** : ROEHLLY Sylvie, KLEINMANN Jean-Jacques, WERNERT Annie, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, KERTZINGER Francis, MUGLER Christelle, RICK Stéphane, SORG Fabienne, SORGIUS Christian, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, WEEBER Michelle.

**Membres absents** : WINTER-KNECHT Didier a donné procuration à BLANCK Dominique.

**Objet** : Indemnités allouées au Maire, aux adjoints et à la conseillère municipale déléguée

Il convient de délibérer à nouveau sur le montant des indemnités allouées aux élus en joignant à la délibération une annexe récapitulative.

Les indemnités sont déterminées en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, à savoir l'indice brut 1027. La population, au recensement du 1<sup>er</sup> janvier 2020, était de 3392 habitants, la commune se situe donc dans la strate démographique de « 1000 à 3499 habitants ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu l'extrait des délibérations du conseil municipal du 26 mai 2020 relatif à l'élection des adjoints suite au renouvellement du conseil municipal ;

Vu les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de Weyersheim du 26 mai 2020 portant fixation des indemnités de fonction au maire, aux adjoints et à un conseiller municipal délégué ;

Vu les délégations de fonctions consenties à :

- M. Didier WINTER-KNECHT, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, par arrêté municipal n° 22/2020 du 27 mai 2020 ;
- Mme Annie WERNERT, 2<sup>e</sup> adjoint au maire, par arrêté municipal n° 23/2020 du 27 mai 2020 ;
- M. Jean-Jacques KLEINMANN, 3<sup>e</sup> adjoint au maire, par arrêté municipal n° 24/2020 du 27 mai 2020 ;
- Mme Clarisse REGNIER, 4<sup>e</sup> adjoint au maire, par arrêté municipal n° 25/2020 du 27 mai 2020 ;
- M. Dominique BLANCK, 5<sup>e</sup> adjoint au maire, par arrêté municipal n° 26/2020 du 27 mai 2020 ;
- Mme Michelle WEEBER, conseillère municipale, par arrêté municipal n° 09/2024 du 4 juillet 2024 ;

Considérant qu'avec une population, au recensement du 1<sup>er</sup> janvier 2020, de 3392 habitants, la commune de Weyersheim se situe donc dans la strate démographique de « 1000 à 3499 habitants », pour laquelle le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé de droit à 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et à ses cinq adjoints en exercice, soit une enveloppe indemnitaire globale de 150,6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique,

Considérant la possibilité d'allouer une indemnité, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, aux conseillers municipaux détenteurs d'une délégation de fonction du maire en application du III de l'article L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que depuis leur élection, Madame le Maire bénéficie, d'une indemnité mensuelle correspondant à 51,6 % de l'indice brut 1027, et les adjoints d'une indemnité mensuelle correspondant à 18,68 % de l'indice brut 1027, et que Mme MUGLER Christelle, bénéficiait en qualité de conseillère municipale déléguée d'une indemnité mensuelle correspondant au taux de 5,60 % de l'indice brut 1027,

Considérant qu'il convient d'actualiser les indemnités allouées aux élus de la commune, suite à la nouvelle délégation de fonction accordée à Mme WEEBER Michelle, conseillère municipale, en remplacement de Mme MUGLER Christelle, tout en conservant les taux fixés en 2020,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU les explications de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE de fixer le montant des indemnités mensuelles de fonction de Maire au taux de de 51,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

DECIDE de fixer le montant des indemnités mensuelles de fonction des adjoints au Maire au taux de 18,68% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

DECIDE de fixer le montant des indemnités mensuelles de fonction de la conseillère municipale déléguée au taux de 5,60% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

DECIDE d'annexer conformément à l'article L.2123-20-1 III du code général des collectivités territoriales le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux membres du conseil municipal ;

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 9 juillet 2024

Transmis à la Préfecture le 9 juillet 2024

Délibération exécutoire conformément à la loi n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 9 juillet 2024

Le Maire, Sylvie ROEHLLY

Accusé de réception en préfecture  
067-216705293-20240704-44-2024-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2024  
Date de réception préfecture : 09/07/2024

La secrétaire, MUGLER Christelle

## Tableau récapitulatif des indemnités de fonction

Conseil municipal de la commune de Weyersheim

Annexe à la délibération du 4 juillet 2024

Vu le CGCT, notamment son article L 2123-20-1

Population au 1er janvier 2020 : 3392 habitants, la commune appartient donc à la strate démographique entre « 1000 et 3499 habitants ».

Montant mensuel correspondant à l'indice brut 1027 au 01/01/2024 : 4110 ,52€

**Enveloppe indemnitaire globale autorisée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique :**

Taux maximal d'indemnité du maire	51,6 %
Taux maximal d'indemnités des 5 adjoints au maire : 19,8 % X 5	99 %
<b>Total</b>	<b>150,6 %</b>

**Indemnités allouées :**

### MAIRE

Nom Prénom	Taux maximum (en % de l'IB 1027)	Taux alloué
Sylvie ROHELLY	51,60%	51.60%

### ADJOINTS

Nom Prénom	Taux maximum (en % de l'IB 1027)	Taux alloué
<b>1<sup>er</sup> adjoint : Didier WINTER-KNECHT</b>	19,80%	18,68%
<b>2<sup>ème</sup> adjoint : Annie WERNERT</b>	19,80%	18,68%
<b>3<sup>ème</sup> adjoint : Jean- Jacques KLEINMANN</b>	19,80%	18,68%
<b>4<sup>ème</sup> adjoint : Clarisse REGNIER</b>	19,80%	18,68%
<b>5<sup>ème</sup> adjoint : Dominique BLANCK</b>	19,80%	18,68%

Accusé de réception en préfecture  
067-216705293-20240704-44-2024-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2024  
Date de réception préfecture : 09/07/2024

## CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE

Nom Prénom	Taux maximum (en % de l'IB 1027)	Taux alloué
Michelle WEEBER	/	5,60%

Montant de l'enveloppe globale indemnitaire	Taux maximum (en % de l'IB 1027)	Taux alloué
<b>TOTAL</b>	<b>156,6 %</b>	<b>150,6 %</b>

Le 4 juillet 2024

Le Maire, Sylvie ROEHLLY

